



Conseil économique et social

Distr. générale
24 juillet 2013
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail des transports routiers

108^e session

Genève, 28-30 octobre 2013

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire annoté de la 108^e session^{1,2}

Qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève, le lundi 28 octobre 2013, à 9 h 30

I. Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Adoption du rapport de la 107^e session et du rapport de la session spéciale du SC.1.
3. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail:
 - a) Activités d'organes de la CEE et d'autres organismes de l'ONU;
 - b) Délégations nationales;
 - c) Organisations internationales.

¹ Dans un souci d'économie, il est demandé aux délégations de bien vouloir venir à la réunion munies de leurs exemplaires des documents, ceux-ci n'étant plus distribués en salle. Avant la session, les documents peuvent être téléchargés à partir du site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/main/welcwp1.html). À titre exceptionnel, des documents peuvent également être obtenus par courrier électronique (roadtransport@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039). Pendant la session, les documents officiels peuvent être obtenus auprès de la Section de la distribution des documents de l'ONUG (salle C.337, 3^e étage, Palais des Nations).

² Les représentants sont priés de remplir le formulaire d'inscription disponible sur le site Web de la Division des transports de la CEE (www.unece.org/trans/registfr.html) et de le renvoyer au secrétariat de la CEE par courrier électronique (roadtransport@unece.org) ou par télécopie (+41 22 917 0039), une semaine au plus tard avant la session. À leur arrivée au Palais des Nations, ils doivent demander un badge auprès de la Section de la sécurité et de la sûreté, située à l'entrée Portail de Pregny (14, avenue de la Paix). En cas de difficulté, ils sont invités à contacter le secrétariat par téléphone (poste 75716 ou 72401). Pour obtenir le plan du Palais des Nations et d'autres renseignements utiles, consulter la page Web suivante: www.unece.org/meetings/practical.htm.

4. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR):
 - a) État de l'Accord;
 - b) Groupe d'experts de l'AETR;
 - c) Mise en œuvre du tachygraphe numérique.
5. Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR):
 - a) État de l'Accord;
 - b) Amendements à l'Accord.
6. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM).
7. Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR):
 - a) État de la Convention;
 - b) Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR);
 - c) Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique.
8. Facilitation du transport routier international:
 - a) Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte);
 - b) Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS);
 - c) Restrictions quantitatives imposées au transport international routier de marchandises;
 - d) Relations entre l'origine des marchandises et les opérations de transport.
9. Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau.
10. Programme de travail et évaluation biennale pour 2014-2015.
11. Questions diverses.
12. Dates de la prochaine session.
13. Adoption des décisions.

II. Annotations

1. Adoption de l'ordre du jour

Conformément au Règlement intérieur, le premier point que le Groupe de travail des transports routiers (SC.1) doit adopter est l'ordre du jour.

Document: ECE/TRANS/SC.1/399.

2. Adoption du rapport de la 107^e session et du rapport de la session spéciale du SC.1

Le Groupe de travail sera invité à adopter les rapports de sa 107^e session et de la session spéciale qu'il a tenue du 10 au 12 juillet 2013.

Documents: ECE/TRANS/SC.1/398, ECE/TRANS/SC.1/S/392.

3. Activités présentant un intérêt pour le Groupe de travail

a) Activités d'organes de la CEE et d'autres organismes de l'ONU

Le Groupe de travail sera informé des résultats des sessions pertinentes du Comité des transports intérieurs, de ses organes subsidiaires et d'autres entités des Nations Unies susceptibles de présenter un intérêt pour lui. En particulier, le secrétariat fera le point des décisions importantes prises par le Comité des transports intérieurs à sa soixante-quinzième session, notamment s'agissant de l'invitation à «entamer des discussions sur les besoins en matière d'infrastructures liés à la mise en place des systèmes de transport intelligents (STI)» (ECE/TRANS/236, par. 60), et par le Comité exécutif au sujet de la réforme de la CEE (E/ECE/1468, annexe III).

En 2012, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) a conclu que les gaz d'échappement des moteurs diesel étaient cancérigènes pour les êtres humains. Le CIRC a ainsi modifié sa décision de 1988, par laquelle il classait les gaz d'échappement des moteurs diesel dans la catégorie des substances probablement cancérigènes pour les êtres humains. Le secrétariat a élaboré le document informel n° 1 afin de fournir des informations de base sur certains faits récents importants en matière de pollution atmosphérique transfrontière; présenter les conclusions d'études récentes sur les effets nocifs des gaz d'échappement des moteurs diesel pour la santé publique; et informer les États membres de la CEE de l'évolution technique des moteurs diesel ou de leur remplacement par des moteurs électriques, progrès qui réduisent les effets nocifs pour la santé publique. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner le document informel n° 1 et donner des instructions sur les modifications à y apporter pour sa finalisation.

b) Délégations nationales

Les délégations nationales souhaiteront sans doute informer le Groupe de travail des faits nouveaux concernant le transport routier intervenus dans leurs pays respectifs.

c) Organisations internationales

Les représentants des organisations internationales souhaiteront sans doute informer le Groupe de travail des faits nouveaux concernant le transport routier intervenus dans leurs domaines d'activité respectifs.

Document: Document informel n° 1.

4. Accord européen relatif au travail des équipages des véhicules effectuant des transports internationaux par route (AETR)

a) État de l'Accord

Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l'état de l'AETR.

b) Groupe d'experts de l'AETR

Le secrétariat fera le point sur les travaux effectués par le Groupe d'experts de l'AETR depuis ses quatrième et cinquième sessions, le 24 octobre 2012, le 25 février 2013 et le 24 juin 2013, notamment la reconduction du Mémoire d'accord entre la CEE et les services de la Commission européenne, qui reconnaît le Centre commun de recherche comme l'autorité responsable de la certification racine et de la certification d'interopérabilité pour les Parties contractantes à l'AETR non membres de l'UE.

Le secrétariat informera également le SC.1 de la prorogation du mandat du Groupe jusqu'à la fin de l'année 2014, comme suite à la décision du Comité exécutif prise le 11 juillet 2013. En conséquence, les deux prochaines réunions du Groupe d'experts de l'AETR devraient avoir lieu le 31 octobre 2013 et le 24 février 2014 (au besoin, des réunions supplémentaires peuvent être planifiées pour 2014).

Documents: ECE/TRANS/236; E/ECE/1468 (annexe III);
ECE/TRANS/SC.1/GE.21/9 (annexe I).

c) Mise en œuvre du tachygraphe numérique

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les questions relatives à la mise en œuvre du tachygraphe numérique dans les différentes Parties contractantes à l'AETR.

5. Accord européen sur les grandes routes de trafic international (AGR)**a) État de l'Accord**

Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l'état de l'AGR.

b) Amendements à l'Accord

En application de l'article 7 de l'AGR, le Groupe de travail ne peut examiner que des modifications proposées par une Partie contractante. À sa 105^e session, le Groupe de travail a examiné et approuvé des amendements à l'AGR portant sur les procédures relatives à l'évaluation des incidences sur la sécurité routière, aux audits de sécurité routière, à la classification de la sécurité du réseau et aux inspections de sécurité (sur la base de la Directive 2008/96/CE de la Commission européenne concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières). Le secrétariat ne pourra transmettre une proposition de modification au Bureau des affaires juridiques de l'ONU que si une Partie contractante était identifiée comme étant à l'origine de cette proposition. Le secrétariat fera le point de la situation.

À sa 107^e session, le Groupe de travail a examiné les possibilités d'intégrer certaines questions relatives à l'«électromobilité» dans l'Accord AGR (par exemple, les questions concernant les carburants de substitution prennent de plus en plus d'importance) et décidé de poursuivre l'examen de cette question à travers un échange d'informations sur les activités et les initiatives nationales entreprises dans ce domaine lors de la présente session.

6. Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)

Le Groupe de travail sera informé de l'état d'avancement du projet TEM.

7. Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR)

a) État de la Convention

Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l'état de la Convention. Le Gouvernement néerlandais sera invité à présenter le document informel n° 2, dans lequel il est proposé d'étudier l'expérience acquise concernant la CMR au moyen d'un questionnaire mis au point en étroite collaboration avec l'IRU.

Document: Document informel n° 2.

b) Protocole à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (CMR)

Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l'état du Protocole à la Convention.

c) Protocole additionnel à la CMR concernant la lettre de voiture électronique

Le secrétariat donnera au Groupe de travail des informations sur l'état du Protocole additionnel.

Comme il l'a décidé à sa 107^e session, le Groupe de travail examinera l'utilisation nationale et internationale de la lettre de voiture électronique lors de la présente session.

8. Facilitation du transport routier international

a) Carte internationale d'assurance automobile (Carte verte)

Le Groupe de travail sera informé par les représentants du Conseil des Bureaux des faits nouveaux intervenus en ce qui concerne le «système de la Carte verte».

Document: ECE/TRANS/SC.1/2013/1.

b) Proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS)

Le Groupe de travail a tenu, du 10 au 12 juillet 2013, une session spéciale pour examiner une proposition d'accord multilatéral mondial sur le transport régulier international de voyageurs par autobus et autocar (OmniBUS), soumise par le Gouvernement suisse. Le secrétariat rendra compte dans les grandes lignes des résultats de la réunion et la version révisée de la proposition officielle (ECE/TRANS/SC.1/S/2013/1/Rev.1), dans laquelle les modifications convenues lors de la session spéciale ont été intégrées, sera ouverte à la discussion. Le secrétariat a formaté (conformément aux indications qui lui ont été données lors de la session spéciale du Groupe de travail) certaines annexes de la proposition «OmniBUS» figurant dans le document informel n° 3.

Documents: ECE/TRANS/SC.1/S/2013/1/Rev.1, document informel n° 3.

c) Restrictions quantitatives imposées au transport international routier de marchandises

Le Gouvernement turc sera invité à rendre compte au Groupe de travail des résultats de la réunion que le groupe informel d'experts, composé de représentants de la Turquie, de la Commission européenne et de l'Union internationale des transports routiers (IRU), a consacrée, le 1^{er} mars 2013, au «Projet de convention visant à aligner les accords bilatéraux

relatifs au transport international routier sur les dispositions obligatoires des instruments multilatéraux régissant le transit international routier» (ECE/TRANS/ SC.1/2010/5/Rev.1).

Document: ECE/TRANS/SC.1/2010/5/Rev.1.

d) Relations entre l'origine des marchandises et les opérations de transport

Comme convenu à sa 107^e session, le Groupe de travail continuera d'examiner les problèmes de transport et de passage des frontières liés à l'origine des marchandises, aux contrôles aux frontières et aux autorisations bilatérales de transport routier, sur la base des contributions des parties intéressées, dans le souci de faciliter une circulation légitime des marchandises. Le Gouvernement polonais sera invité à faire le point sur la création et les activités d'un (potentiel) groupe informel d'experts sur la question.

9. Groupe d'experts de la sécurité aux passages à niveau

Le Groupe de travail sera informé de la réunion du Comité exécutif de la CEE, tenue le 11 juillet 2013, qui a approuvé la création d'un groupe pluridisciplinaire d'experts de la sécurité aux passages à niveau. Le groupe d'experts devrait en principe tenir sa première session le 20 janvier 2014, à Genève, préalablement au Forum de discussion sur la sécurité des transports intérieurs, prévu le 21 janvier 2014.

10. Programme de travail et évaluation biennale pour 2014-2015

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner et approuver son programme de travail pour 2014-2015 et évaluer ses réalisations et indicateurs de résultat pour la période 2014-2015, conformément à la décision que le Comité des transports intérieurs a prise d'examiner son programme de travail tous les deux ans, la prochaine fois étant prévue en 2014 (ECE/TRANS/200, par. 120).

Document: ECE/TRANS/SC.1/2013/2.

11. Questions diverses

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner d'autres questions au titre de ce point de l'ordre du jour.

12. Dates de la prochaine session

Le Groupe de travail sera informé du fait que le secrétariat a prévu que sa 109^e session se tiendrait du 27 au 29 octobre 2014.

13. Adoption des décisions

Le Groupe de travail adoptera une liste des décisions prises à sa 108^e session.
